



Centre d'Information sur les
Renseignements
et le Terrorisme
au Centre d'Etudes Spéciales (CES)

26 juin 2008

Application de la trêve des combats¹ (exact au 26 juin à 16h)



Violation de la trêve : Des policiers et des démineurs examinent les dégâts causés par des tirs de roquettes sur Sderot (Hamutal Ben-Shitrit, www.sderotmedia.com, 24 juin 2008)

¹ Suite de notre bulletin du 22 juin intitulé "Application de la trêve des combats (exact au 22 juin à 16h)," à l'adresse http://www.terrorism-info.org.il/malam_multimedia/fr_n/pdf/lull_220608f.pdf

Aperçu général

1. Au cours de la première semaine de trêve, une diminution significative du nombre de roquettes et d'obus de mortier tirés depuis la bande de Gaza sur les centres urbains du Néguev occidental a été notée, bien que les organisations terroristes **n'aient respecté l'accord que de manière partielle**. L'accalmie a été violée à plusieurs reprises. Ainsi, trois roquettes ont été tirées sur Sderot par le Jihad Islamique Palestinien en représailles à la mort de deux de ses membres à Naplouse, alors **même que la Judée-Samarie n'est pas incluse dans l'accord**. En réponse, le 25 juin, Israël a temporairement fermé les terminaux de la bande de Gaza, à l'exception du terminal d'Erez.

2. Les roquettes tirées le 24 juin par le Jihad Islamique Palestinien, une organisation terroriste proche de l'Iran et ayant déjà torpillé la trêve précédente (décidée au Caire le 22 janvier 2005), ont été le premier test de la capacité du Hamas à faire appliquer l'accord négocié par l'Egypte. Le Hamas a appelé le JIP et les autres organisations à se soumettre à la trêve, bien qu'on ignore pour le moment dans quelle mesure le Hamas sera enclin à faire face à l'organisation sur cette question fondamentale.

Situation sur le terrain

3. L'accord, entré en vigueur le 19 juin, a été violé après cinq jours de calme. Le 24 juin à 16h, trois tirs de roquettes ont été identifiés dans et autour de Sderot. Un engin s'est abattu sur une maison et deux femmes ont été traitées pour choc. En réponse, le 25 juin, Israël a fermé les terminaux de la bande de Gaza, à l'exception du terminal d'Erez, où le passage des Palestiniens ayant des problèmes médicaux a été autorisé. Peu après minuit le 24 juin, un obus de mortier a été tiré en territoire israélien, atterrissant dans un terrain vague. Aucune organisation n'a revendiqué cette attaque.

4. Le **JIP**, qui a déjà tenté de saboter le cessez-le-feu précédent en effectuant des attaques suicide, a revendiqué le tir de roquettes. Le JIP a annoncé avoir tiré ces engins pour se venger de la mort de deux de ses membres à Naplouse² alors qu'ils résistaient à une opération d'arrestation des forces israéliennes de sécurité.

5. Le 25 juin au matin, une force de Tsahal a identifié trois individus suspects près de la barrière de sécurité au Sud de la bande de Gaza. Les soldats ont tiré des coups de semonce. Des sources palestiniennes ont annoncé que deux fermiers avaient été blessés, dont un

² Dans une opération de contre-terrorisme des forces de sécurité israéliennes dans le quartier de Rafidia à Naplouse, Tareq Juma'a Abu Ghali, résident de Jenine et membre du JIP, a été tué, ainsi qu'un autre terroriste qui se trouvait avec lui au moment des faits.

sérieusement. Les porte-parole du Hamas ont déclaré que les tirs étaient une violation israélienne de la trêve (Sites Internet Palestine-info et PalMedia, 25 juin 2008).

6. Dans l'après-midi du 26 juin, un tir de roquette a été identifié dans un terrain vague dans la zone industrielle de Sderot. Il n'y a eu ni blessé ni dégât.

Réactions aux tirs de roquettes sur Sderot

Jihad Islamique Palestinien



Poster du JIP : "L'accord... [est] la résistance [cf., le terrorisme et les violences]" (Site Internet Qudsway, 26 juin 2008).

7. Bien que la Judée-Samarie ne soit pas incluse dans l'accord, le JIP a tiré trois roquettes sur Sderot pour se venger de la mort de deux de ses membres, tués à Naplouse par les forces de sécurité israéliennes. Les porte-parole du JIP ont eu du mal à justifier la contradiction entre leur engagement à la trêve, qui n'inclut pas la Judée-Samarie, et les tirs de roquettes sur Sderot. Adoptant un langage flou, ils ont déclaré que malgré l'attaque sur Sderot, l'organisation se considérait toujours comme soumise à la trêve, tout en ayant des réserves sur le fait que la Cisjordanie n'y soit pas incluse :

8. Ci-dessous les principales déclarations des membres du JIP :

i) **Ahmad al-'Uri**, important terroriste du JIP, a qualifié les tirs de roquettes de "réponse spéciale," ajoutant que cela ne constituait pas une violation de l'accord. Il a réitéré le fait que son organisation se considérait toujours comme astreinte à la trêve, bien qu'il eut préféré que l'accord inclue la Judée-Samarie. Il a ajouté que les tirs de roquettes étaient "une réaction naturelle aux crimes d'Israël en Cisjordanie," et a

précisé que les résidents du sud d'Israël ne connaîtraient pas le calme tant qu'Israël continuerait ses opérations contre les Palestiniens (Télévisions Al-Arabiya et Al-Alam, 24 juin 2008).

ii) **Daoud Shihab**, important terroriste du JIP, a déclaré que les tirs de roquettes n'étaient pas une violation de l'accord, mais plutôt "un message spécial" envoyé par l'organisation à Israël. Il a appelé toutes les organisations palestiniennes ayant accepté l'accord à adopter une position unie contre "l'agression israélienne à Naplouse" (BBC, 24 juin 2008).

iii) **Nafez Azzam**, important terroriste du JIP, a déclaré que son organisation reconnaissait le fait que la trêve n'inclue que la bande de Gaza, mais a ajouté que les tirs de roquettes ne constituaient pas une violation de l'accord, et constituaient une "réponse à un crime" (Radio BBC, 25 juin 2008).

iv) **Muhammad al-hindi**, important terroriste du JIP, a déclaré que les activités israéliennes en Cisjordanie risquaient de faire échouer la trêve et compliquaient les chances de l'étendre à la Cisjordanie. Il a ajouté que le JIP était astreint à l'accord (Télévision Al-Jazeera, 25 juin 2008).

Hamis

9. En réponse à la violation de la trêve, les porte-parole du Hamas ont déclaré que **le mouvement était toujours assujetti à l'accord**, agissait pour assurer son succès et sa continuation et œuvrait avec les autres factions palestiniennes pour s'assurer de sa mise en œuvre.

10. Ci-dessous les principales déclarations des membres du Hamas :

i) **Sami Abu Zuhri**, un porte-parole du Hamas, a déclaré que le mouvement tenait à préciser qu'il **adhérait toujours au cessez-le-feu** (Site Internet Palestine-info, 24 juin 2008). Selon le site Internet du Ministère de l'Intérieur du Hamas, le Ministère a condamné la mort de deux membres "de la résistance" [à Naplouse], mais appelle les organisations palestiniennes à faire preuve de retenue et à honorer les accords nationaux quant à la trêve (Site Internet du Ministère de l'Intérieur du Hamas, 24 juin 2008).

ii) **Khalil al-Hayya**, un des dirigeants du Hamas dans la bande de Gaza, a déclaré que le mouvement mettrait en œuvre la trêve dans le cadre d'un consensus national et sous les auspices égyptiens. Cependant, il a noté que le Hamas n'avait pas l'intention d'employer la force pour imposer la trêve à toutes les organisations, même en cas de

violation, affirmant que le Hamas ne comptait pas se transformer en police des frontières (Site Internet Palestine-info, 25 juin 2008).

iii) **Fawzi Barhoum**, un porte-parole du Hamas, a appelé l'Egypte et les autres parties impliquées à faire pression sur Israël pour qu'il cesse ses activités contreterroristes en Cisjordanie (Agence France Presse, 24 juin 2008).

11. Le Hamas a publiquement appelé les organisations terroristes palestiniennes à adhérer à la trêve, tandis que ses porte-parole ont affirmé que "la résistance" (cf., les organisations terroristes) avait le droit de réagir aux activités de Tsahal **en Cisjordanie** (Site Internet Palestine-info, 24 juin 2008). **En termes pratiques**, le gouvernement du Hamas a annoncé que des réunions avaient lieu régulièrement avec les organisations diverses afin de contrôler la mise en œuvre de l'accalmie. Une délégation du Hamas dirigée par Sayyid Siam a rencontré des délégations du FPLP et du FDLP et devrait rencontrer une délégation du JIP. Lors des réunions, le Hamas a souligné l'importance d'adhérer à la trêve et l'importance du "self control" (Radio BBC, 25 juin 2008).

Israël

12. Israël a déclaré qu'il considérait les tirs de roquettes sur Sderot le 24 juin comme une violation évidente de l'accord, ne pouvant pas être mise aux oubliettes. Tsahal s'est abstenu de réagir directement, mais des sources sécuritaires ont précisé que rien n'empêchait Tsahal d'agir en temps réel contre les terroristes responsables des tirs de roquettes. En réponse aux tirs de roquettes le 24 juin, la Ministre des Affaires étrangères israélienne Tzipi Livni a déclaré : "Peu importe quelle est l'organisation qui a tiré les roquettes. Israël doit répondre militairement et immédiatement" (Communiqué du bureau du Ministre des Affaires étrangères).

Egypte

13. Dans un communiqué sur la violation de l'accord, **Hossam Zaki**, le porte-parole du Ministère égyptien des Affaires étrangères, a déclaré qu'alors que la bande de Gaza était concernée par la trêve entre les parties, **la Cisjordanie n'était pas incluse** pour le moment. Concernant la possibilité de déployer des forces arabes dans la bande de Gaza, il a déclaré que l'Egypte ne considérait pas cette mesure comme applicable dans un proche avenir. Il a démenti le fait que l'Egypte avait promis à Israël de ne pas ouvrir le terminal de Rafah avant la libération de Gilad Shalit (Télévision Al-Arabiya, 24 juin 2008).

Les terminaux

14. Le 25 juin, en réponse aux tirs de roquettes sur Sderot, le Ministre de la Défense israélien a ordonné la fermeture de tous les terminaux de la bande de Gaza. Le terminal d'Erez est toutefois resté ouvert pour les Gazaouites devant subir des traitements médicaux, et 40 individus ont franchi ce point de passage. Le 26 juin, les terminaux étaient toujours fermés. On ignore encore à quelle date ils devraient rouvrir.

15. Le Hamas a annoncé que la décision d'Israël de fermer les terminaux était une violation de l'accord. Le porte-parole du Hamas Sami Abu Zuhri, a appelé toutes les parties impliquées à faire pression sur Israël pour assurer la mise en œuvre de la trêve (Site Internet Palestine-info, 25 juin 2008). Le **Dr. Marwan Abu Ras**, député du Hamas au Conseil Législatif Palestinien, a déclaré que l'ouverture des terminaux serait un test pour Israël et sa mise en œuvre de l'accord. Il a aussi menacé que si les terminaux n'étaient pas été ouverts dans dix jours, la trêve serait interrompue (Site Internet Palestine-info, 25 juin 2008).

16. Avant la fermeture des terminaux, il y avait des désaccords dans la bande de Gaza quant au passage des marchandises. Alors que certains ont affirmé que depuis la mise en œuvre de la trêve, la quantité de marchandises a augmenté, d'autres se sont dits déçus de la quantité de marchandises livrée via les terminaux :

i) **Ihab al-Ghussin**, le porte-parole du Ministère de l'Intérieur du Hamas, a déclaré qu'au cours des trois derniers jours, il y avait eu une augmentation légère de la quantité de marchandises livrée et que les produits étaient **les mêmes** que ceux livrés chaque jour. Il a ajouté que la fermeture des terminaux le 25 juin était une violation de l'accord. Il a exigé que tous les côtés, particulièrement l'Egypte, fassent pression sur Israël à ce sujet (Site Internet Filastin al-'An, 25 juin 2008)

ii) Une autre source palestinienne a déclaré avoir noté une augmentation de la quantité de marchandises livrée dans la bande de Gaza, mais a ajouté qu'il était encore tôt pour juger dans quelle mesure Israël respectait ses engagements. Il a précisé que l'estimation des marchandises livrées dans la bande de Gaza n'était assurée qu'une fois par semaine et que jusque-là, il n'était pas clair si la quantité était plus élevée (Site Internet Pal-today, 24 juin 2008).

iii) **Ziyyad al-Zaza**, le Ministre des Finances du Hamas, a déclaré qu'il n'y avait eu aucune augmentation de la quantité de marchandises livrée dans la bande de Gaza et qu'Israël fournissait les quantités habituelles. Il a dit espérer que dans les prochains jours la quantité allait augmenter, conformément aux dispositions de l'accord (Site Internet Qudsnet, 23 juin 2008).

La question du soldat détenu en otage Gilad Shalit

17. Ofer Dekel, le représentant du Premier ministre chargé des soldats détenus en otages, était attendu au Caire le 26 juin afin de renouveler les contacts et les négociations avec le Hamas au sujet de Gilad Shalit. Une source égyptienne a déclaré que les deux délégations discuteraient de la question jusqu'à ce qu'elles atteignent un accord.

18. Le 25 juin a marqué le deuxième anniversaire de l'enlèvement de Gilad Shalit. En Israël, un rassemblement a été organisé dans sa ville (Mitzpe Hila en Galilée), tandis que la branche militaro-terroriste du Hamas a publié la lettre envoyée à ses parents sur son site Internet. Le porte-parole des Brigades Izz al-Din al-Qassam, Abu Obeida, a déclaré que si Israël ne respectait pas la trêve, "ce serait la fin de la question Gilad Shalit."



Gilad Shalit, son père et la lettre
(Site Internet des Brigades Izz al-Din al-Qassam, 26 juin 2008)